## 02-11 RECOMMANDATION DE L'ICCAT POUR ÉTABLIR UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE DÉVELOPPER DES STRATÉGIES DE GESTION INTÉGRÉES ET COORDONNÉES POUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE

*RAPPELANT* que la ligne de démarcation actuelle séparant les unités de gestion de l'est et de l'ouest a été établie afin de gérer les divers lieux de pêche et zones de reproduction d'un point de vue spatial ;

RECONNAISSANT que l'un des éléments de l'incertitude associée à l'évaluation concerne la ligne de démarcation séparant les unités de gestion de l'est et de l'ouest pour le thon rouge, susceptible d'avoir des répercussions néfastes sur l'efficacité des mesures de gestion dans l'ensemble de l'Atlantique et de la Méditerranée ;

GARDANT À L'ESPRIT qu'il existe des indices indiquant que les échanges de thon rouge d'origine incertaine (de l'est ou de l'ouest) et que ceux-ci constituent une source majeure d'incertitude ne permettant pas la réalisation d'évaluations plus précises et pourraient affaiblir, dans une certaine mesure inconnue, l'efficacité des mesures de gestion de l'ICCAT;

NOTANT que l'Atelier de l'ICCAT de 2001 sur l'Echange du Thon Rouge (SCRS/01/020) a conclu qu'« il est improbable que toute ligne de démarcation d'unité de gestion séparant l'Atlantique ouest et est sépare efficacement les thons rouges originaires du Golfe du Mexique (Atlantique ouest) et de la Méditerranée (Atlantique est), en populations ne se chevauchant pas » et que le Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de 2002 a affirmé que « le Comité ne disposait donc pas de fondement quantitatif pour recommander une modification de la zone de gestion ou les implications d'un changement.» ;

RAPPELANT ÉGALEMENT qu'en réponse à la Commission sur l'Echange du thon rouge, de 2002, le SCRS a recommandé un programme de recherche afin de mieux quantifier l'origine du poisson, l'échange et les implications dans l'Atlantique centrale;

*RECONNAISSANT* toutefois qu'une grande partie de ce programme de recherche est réalisée dans divers endroits et qu'il est nécessaire de synthétiser toute l'information disponible au sein d'un cadre unifié.

## LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

- 1. Un Groupe de travail composé de scientifiques et de gestionnaires devra être établi pour évaluer toutes les informations biologiques disponibles concernant la structure du stock et les échanges, et pour élaborer des options opérationnelles afin de mettre en œuvre des approches alternatives pour la gestion des populations mélangées de thon rouge de l'Atlantique qui comprendront, mais ne se limiteront pas, à celles que le SCRS aura développées.
- 2. Pour élaborer ces options, le Groupe de travail devra tenir compte des informations scientifiques sur la biologie du thon rouge, les données historiques sur les pêcheries et la viabilité d'autres scénarios.
- 3. Le Groupe de travail devra se réunir au plus tard en novembre 2003 et, autant que nécessaire par la suite. Il présentera ses conclusions à réunion de la Commission de 2004.